



## Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2022/2023

### PROCÈS-VERBAL N°6

Réunion du : **Mardi 20 Septembre 2022**

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.*

#### **CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI**

##### **560687 – TROPS FC (R3/C)**

La Commission prend note du courriel du club de TROPS FC et enregistre le forfait général de l'équipe.

##### **24577025 : BRETONS DE PARIS 82 / MUNICIPAUX DE LOUVECIENNES 1 du 17/09/2022 (R1/A)**

Après lecture de la FMI et du courriel des MUNICIPAUX DE LOUVECIENNES, la Commission enregistre le forfait non avisé des MUNICIPAUX DE LOUVECIENNES (1<sup>er</sup> forfait).

#### **CHAMPIONNAT ENTREPRISE DU SAMEDI MATIN**

##### **24598035 : FINANCES 15 1 / BOURSE PARIS 1 du 17/09/2022 (R1)**

Après lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait de BOURSE PARIS (1<sup>er</sup> forfait).

#### **COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES MIDI**

##### **25158896 : EDHEC FC 81 / GRANDE VIGIE FC 81 du 01/10/2022**

La Commission prend note du courriel de la mairie de Paris indiquant que le terrain d'EDHEC est occupé le 01/10/2022.

La Commission inverse la rencontre sur les installations de GRANDE VIGIE FC.

#### **COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE**

##### **25158537 : ASPTT CERGY PONTOISE 1 / GAZIERS PARIS 1 du 01/10/2022**

Courriel du club de l'ASPTT CERGY PONTOISE demandant de décaler la rencontre à 16h sur le Complexe Sportif Nelson Mandela à PONTOISE.

Refus des GAZIERS DE PARIS.  
Refus de la Commission.